ID: 081-200034056-20200723-D2020\_55-DE



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES **DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**

## Séance du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-trois juillet à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS: MIMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - AYRAL - BARBERA - BERTHON -COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MMES CAMINADE (Suppléante) - CENDRES (Suppléante) - FADDI - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBERT - BOUTIE -BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD -MEYSSONNIER - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RICARD - THOMAS - VIALA B.

M. Frédéric MOLIERES a donné procuration à Mme Evelyne FADDI M. Alain BENAZECH a donné procuration à M. Raymond GARDELLE

## N° 2020/55

Objet : Aquaval : Plan de financement pour un projet de développement économique et touristique du complexe de loisirs (Phase 3) (Annule et remplace la délibération n°2020/15 du 28 janvier 2020)

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée la mission confiée aux membres de la Commission Aquaval de réfléchir au développement du Complexe de Loisirs Aquaval à Lautrec.

Après une première phase consacrée notamment à l'aménagement de l'espace hors bassins en 2018 et à la création d'une aire de jeux aquatique de 220 m<sup>2</sup> à proximité des bassins pour désengorger ces derniers lors de périodes d'affluence en 2019, la réflexion a été menée cette année sur le réaménagement des espaces Accueil et Snack-Bar du Complexe, Ces espaces, réalisés au moment de l'ouverture du complexe il y a plus de 20 ans ne sont plus adaptés et ne permettent plus de garantir un service de qualité auprès des 35.000 personnes accueillies chaque été.

Afin de pouvoir améliorer l'accueil et la qualité des prestations proposées à l'accueil et au snack-bar, il devient donc nécessaire de pouvoir réaménager ces locaux. L'objectif principal étant de moderniser les espaces et d'optimiser les flux :

- Pour l'espace accueil : l'objectif étant d'améliorer l'accueil des usagers dans un espace convivial, dédié à la promotion du territoire et des services du complexe.
- Pour l'espace restauration : l'objectif est de répondre aux contraintes d'hygiène et sécurité pour faire de cet espace un lieu plus performant en termes de vente, visibilité des produits et services.

La réflexion a aussi permis d'identifier une problématique récurrente au sein du Complexe qui est celle de la température de l'eau dans les bassins. Que ce soit par le biais des enquêtes de satisfaction ou après analyse des températures relevées sur la saison, il ressort que la température de l'eau n'atteint pas le niveau convenable pour la baignade sur une

Envoyé en préfecture le 24/07/2020 Recu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le 24/07/2020

ID: 081-200034056-20200723-D2020\_55-DE

grande partie des deux mois d'ouverture. Afin d'y remédier, il est d'un chauffage de l'eau par le biais d'une pompe à chaleur.

Ce projet comprend également l'investissement dans d'autres équipements tels qu'un chalet en bois et un ponton aux abords du petit lac, des casiers extérieurs, des poubelles pour le tri sélectif, des barbecues, ...

Monsieur le Président présente le plan de financement correspondant à l'ensemble des investissements détaillés ci-dessus :

Financeurs	Taux	Montant € H.T.
Etat (DETR)	35 %	110 571,74
LEADER	45 %	142 163,66
CCLPA	20 %	63 183,85
TOTAL € H.T.	100,00 %	315.919,25

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver le plan de financement pour le développement économique et touristique du Complexe de Loisirs Aquaval (Phase 3) à Lautrec pour un montant de 315.919,25 € H.T., comme détaillé cidessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement du projet de développement économique et touristique du Complexe de Loisirs Aquaval à Lautrec (Phase 3), comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment à solliciter les subventions prévues,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Aquaval 2020.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 24 juillet 2020.

Le Président.

Thierry BARDOU